

BIBLIOGRAPHIE

HOOG James et GIRARD Alain, *Exposition de nos statuts, commentaire de la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon, vers 1767 (ms 1-com. 50 des Archives de la Grande Chartreuse)*, Salzburg, Universität Salzburg, *Analecta cartusiana*, 99:36, 2006, 416 p [ouvrage disponible à la conservation des musées du Gard -BP 61030 - 30134 Pont-Saint-Esprit].

Sous un titre fort peu explicite, voici une édition inespérée d'un manuscrit qui n'était connu des historiens des chartreux qu'à travers les photocopies d'une dactylographie réalisée vers 1967 (à noter qu'il a été cité jusqu'ici dans la bibliographie sous la référence elliptique de « Cahier de Villeneuve »). Ce commentaire extrêmement minutieux des coutumes et statuts de l'ordre suit ces derniers page par page et ligne par ligne, ses remarques étant suscitées par un segment de phrase, un passage ou même un mot de ces textes latins. Ce qui implique de consulter en regard de ce livre ces volumes dans leurs éditions des XVI^e-XVII^e siècles ou la réédition qu'en a procuré J. Hoog dans la collection des *Analecta cartusiana*.

L'auteur de ce travail est vraisemblablement Dom Xavier de Lane (Marseille 1722-1775), profès de la chartreuse de Villeneuve où il fut maître des novices puis vicaire à deux reprises, qui exerça également des charges d'officier dans les chartreuses d'Aix et de Marseille. J'ai signalé naguère¹ qu'il était le frère de ce François « Delanne » dont M. Vovelle a publié en annexe de *Piété baroque et déchristianisation* le « beau testament », daté de 1762; le testateur y fait état d'une patente d'affiliation à l'ordre des chartreux et demande instamment qu'elle soit apportée à la chartreuse la plus proche de son lieu de décès.

Ce travail longuement mûri, à travers lequel transparaît l'expérience monastique personnelle de l'auteur, procure un ensemble important de données sur les observances des maisons de la province cartusienne de Provence. On pourra aisément les retrouver grâce à l'*index locorum* (en tenant compte que les trois *indices* se réfèrent non à la pagination imprimée mais à celle du manuscrit, indiquée en marge). Son intérêt est bien plus large. Il constitue un des documents les plus détaillés et les plus riches que l'on possède sur la vie et l'esprit des chartreux au XVIII^e siècle, entrevus à travers les interprétations et ajustements de leurs textes normatifs.

Régis BERTRAND

1. Régis BERTRAND, « Les Chartreux d'Aix et de Marseille et leur entourage aux XVII^e et XVIII^e siècles », Actes du colloque *Die Kartäuser und ihre Welt, Kontakte und gegenseitige einflüsse*, Garming, 23-26 septembre 1992, Salzburg-Lewiston, Universität Salzburg-Edwin Mellen Press, 1993, t. I, p. 244-256.

Luigi MEZZADRI et Paola VISMARA, *La Chiesa tra Rinascimento e Illuminismo*, Roma, Città Nuova, 2006, 392 p. Philippe GOUJARD, *L'Europe catholique au XVIII^e siècle. Entre intégrisme et laïcisation*, Rennes, Presses de l'Université de Rennes, 2004, 281 p.

Que ces deux ouvrages aient été envoyés à la revue pour compte rendu est significatif : l'histoire régionale ne peut se passer d'études générales qui la replacent dans son contexte, lui offre des exemples de méthode et de sujets de recherches et lui apporte surtout un point de vue comparatif. Il est bénéfique d'aller pour cela au moins proche, de lire en particulier la riche production étrangère, surtout lorsqu'elle est l'œuvre d'une historienne aussi éminente que P. Vismara. Elle procure ici, avec L. Mezzadri, une élégante synthèse de l'histoire du catholicisme dans le monde de la Renaissance aux Lumières, qui évoque quasiment tous les aspects de la question en allant à l'essentiel en moins de 400 pages. Les caractéristiques de l'histoire française y sont brièvement signalées, parfois relativisées ou au contraire soulignées en quelques lignes, chaque fois avec pertinence. L'ouvrage de Ph. Goujard, professeur à l'université de Rouen, propose de cerner à travers une étude comparative « l'originalité française » qu'est le « désenchantement » précoce de la société à l'égard de la croyance dès le XVIII^e siècle. L'auteur est un élève « septentrional » de Michel Vovelle, il connaît les principaux travaux consacrés à la Provence et situe le cas régional dans un ensemble bien plus large, qu'il s'agisse des testaments, des confréries, des *ex-voto* ou de retables des âmes du purgatoire. Il insiste sur le rôle public de l'avocat, à la fois notable laïc face au curé, intermédiaire culturel et leader d'opinion dans sa commune. De fait, les historiens du « village urbanisé » provençal ont maintes fois l'occasion de croiser ces gradués en droit, mi-rentiers et mi-plaideurs souvent, dans les conseils de communauté, à la justice seigneuriale, à la chapelle de pénitents ou à la loge. Ils mériteraient une étude fine entre Louis XV et Napoléon III.

Puisque j'évoque l'intérêt de la recherche « foraine », j'use de l'occasion pour rappeler que nombre d'ouvrages universitaires renferment des études de première main sur la Provence, même si leur titre souvent large ne le laisse pas soupçonner. Pour s'en tenir à deux thèses aux sujets bien différents, celle de Daniel Hickey, *Local Hospitals in Ancien Regime France. Rationalization, Resistance, Renewal, 1530-1789*, Montreal & Kingston, McGill-Queen's University Press, 1997, est fondée sur l'étude de huit petits établissements hospitaliers, parmi lesquels ceux de Seyne-les-Alpes et Grignan. La thèse de Grégory Quenet, *Tremblements de terre aux XVII^e et XVIII^e siècles, la naissance d'un risque*, Seyssel, Champ Vallon, 2005, renferme une monographie détaillée du grave séisme qui frappa Manosque en 1708.

Régis BERTRAND

*
* * *

Myriam MOREL-DELEDALLE (sous la dir. de), *La Ville figurée. Plans et vues gravées (sic) de Marseille, Gênes et Barcelone*. Marseille, Editions Parenthèses / Musées de Marseille, 2005, 141 pages.

Ce livre est fondé sur l'exposition organisée par le Musée d'histoire de Marseille en 2005-2006, elle même réalisée à partir de la thèse de Guenièvre Fournier, qui contribue d'ailleurs à l'ouvrage. L'accent est mis sur le port phocéén : vers la fin trente pages récapitulent les estampes le représentant, chacune étant reproduite en réduction avec un petit commentaire d'accompagnement. *In fine*, on trouvera un petit glossaire de thèmes techniques fort utile, une petite bibliographie sélective, de très brèves notices sur les artistes mis à contribution, et enfin un index.

La qualité des images est remarquable. On en dira autant des textes, parfaitement clairs et accessibles, très historiques. : histoire des vues de Marseille, de la représentation des villes avec le saut qualitatif de la fin du XVII^e siècle qu'accompagne le renouvellement des finalités du plan, de la production des cartes et des estampes à Marseille, des plans de Barcelone. On termine avec le plan Demarest de Marseille, 1808, et la vue à vol d'oiseau de cette ville par Hugo d'Alesi en 1886. On mettra à part le regard perçant porté sur les vues de Marseille de la haute époque, un modèle d'utilisation de ce type de document.

Bref, un beau livre.

M. FX. EMMANUELLI

*
* *

Isabelle CHIAVASSA, Arlette PLAYOUST, François GASNAULT (sous la direction de), *Les Foresta. Nobles et notables provençaux*. Marseille, éditions Images et manœuvres, s.d. (2006), 296 pages.

Les usagers des services d'archives et, à plus forte raison, le grand public ignorent la réalité du travail des archivistes. Pour mettre en ordre un fond d'assez petite taille et le rendre accessible aux chercheurs par la confection de son inventaire (ce dont il s'agit ici) il a fallu neuf années et l'intervention successive de trois directeurs d'archives départementales avec la mobilisation de deux collaborateurs, tellement sont lourdes et diverses leurs activités. Les spécialistes du XIX^e siècle ne sauront jamais assez les remercier, eux et les descendants de cette importante famille provençale car il semble y avoir là beaucoup de choses pour l'histoire de l'Administration du premier XIX^e siècle et pour celle du Légitimisme du second XIX^e. Les papiers domaniaux pourraient bien fort intéresser les ruralistes. Classé 140 J ce fonds comporte 215 cotes, chacune ou chaque suite correspondant à un individu. Au delà de la cote 134 ce sont les archives des possessions familiales puis (cotes 168 et suivantes) celles des familles alliées. En queue d'inventaire quelques pièces isolées ont été rassemblées sous les numéros 212 à 215.

À la suite de l'inventaire des papiers on a pris l'heureuse initiative de publier in extenso le texte de huit manuscrits contenus dans le fonds : une apologie, des notes de

voyage, des souvenirs. Une iconographie choisie d'excellente qualité (notamment les huit portraits) a été ajoutée, faisant de l'ensemble une publication de haute tenue.

Des éléments bibliographiques et des tableaux généalogiques ont paru logiquement nécessaires. Certains travaux bien connus des historiens de la Provence et des érudits y auraient trouvé leur place, car ils apportent une moisson de renseignements fort utiles sur les Foresta, et notamment: *L'état de la Provence dans sa noblesse*, par l'abbé Robert de Briançon (trois volumes, 1693); *la Chronologie des officiers des cours souveraines*, de Balthazar de Clapiers Collongues (un volume, 1909); *Les Bouches du Rhône. Encyclopédie départementale* (sous la direction de Paul Masson), tome IV, second volume, *Dictionnaire biographique des origines à 1800*, pp. 214-215.

Pour les tableaux on ne comprend pas bien la fonction de la « chronologie » des pages 50-51 qui apparaît comme une sélection de vingt-six personnages depuis la seconde moitié du XVI^e siècle, que l'on retrouve avec peine et parfois moins de détails dans les généalogies. Ainsi, Scipion-Antoine de Venel (1629-1691), marié à Louise d Moustiers, est-il crédité de deux fils, Joseph-Ignace et Ange, p. 50, et de quatre, pp. 56-57: parmi eux ce François, époux de Cécile de Moustiers, noté p. 50, deux lignes plus bas. Autre exemple: p. 51, Jean-François de Venel (1706-1756) est dit avoir eu de Marie-Gabrielle de Bricard trois filles. La généalogie de la p. 57 dit: six..., etc.

Quant aux généalogies proprement dites elles ne sont pas parfaitement satisfaisantes (pp. 52-61). Elles ne comportent pas les renvois qui auraient été bien utiles pour suivre les personnages d'une page à l'autre, par exemple le cas d'Antoine (1563-1638), p. 52, qui se retrouve p. 57. Les données d'état civil peuvent être contradictoires: Antoine, mort en 1638, est dit né en 1563, p. 52, et date de naissance inconnue p. 55; le dernier marquis de La Roquette est dit mort célibataire en 1764 alors qu'il vit encore et légitimement marié début 1765 (p. 63). Entre la « chronologie » et les tableaux on observe des variations dans les prénominations, sept au moins, auxquelles on peut ajouter la « marquise de Cauvet » de la p. 60 appelée Marguerite à la p. 50.

Le devenir de bien des enfants est ignoré. Ainsi p. 60. François (1557-1622), conseiller au parlement d'Aix, deux fois marié, a eu cinq filles: Marguerite a épousé Gaspard de Forbin-Janson; Gabrielle, Alphonse d'Oraison, comte de Boulbon; Anne, Guillaume de Flotte, comte de La Roche en Dauphiné; Éléonore, Jules de Boyer-Bandol; Diane, Charles de Lombard-Gourdon de Montauroux. Quatre d'entre elles étaient les filles de Claudine *Adhémar* de Castellane, des comtes de Grignan. Ce n'étaient pas des unions si médiocres, au moins en termes de prestige.

Tout cela nous renvoie à l'introduction On y rappelle la place notable des Foresta: six conseillers au parlement d'Aix (mais aussi un premier président, en 1558!!!), douze chevaliers de Malte (ce qui met les Foresta au trente-cinquième rang des quatre-vingt-onze familles provençales admises dans l'Ordre – cf. Gérard Gangneux, *Économie et société en France méridionale XVII^e-XVIII^e siècles. Les Grands prieurs de Saint-Gilles et de Toulouse de l'Ordre de Malte*. Lille, SRT, 1973, 2 volumes, tome 2, pp. 931 sq).

Selon R. de Briançon (invente-t-il? transmet-il une légende familiale? dit-il vrai?) les Foresta appartenaient à l'origine à la noblesse génoise (certificat du Livre des nobles en date du 7 mai 1605) et étaient liés d'une manière ou d'une autre aux Doria En 1330 l'empereur Louis IV aurait accordé à un Foresta la qualité de comte palatin, avec les mêmes droits que les principaux des villes italiennes, c'est à dire « avec pouvoir de créer des notaires et de légitimer les bâtards ». Soixante-dix ans plus tôt un autre Foresta aurait figuré parmi les principaux nobles de la cour de Charles d'Anjou, et vingt années plus tôt un Foresta aurait fait hommage à Robert de Sicile, comte de

Provence. C'est dire qu'il y avait dans la famille un véritable tropisme provençal, au demeurant fort compréhensible chez des habitants de la Riviera. Dans le courant du XV^e siècle une branche des Foresta aurait gagné la ville de Dian, sur la Riviera (Diano Marina ?). Jean Augustin de Foresta lui appartenait. Il laissa en 1509 de grands biens à ses quatre fils, Jean Baptiste, François, Raphaël et Antoine. C'est ce dernier que l'on trouve en haut de la p. 53. Antoine aurait eu deux fils, le Christophe de cette même page et Jérôme, resté à Dian. Un fils de celui-ci immigrera en Provence et, à la fin du XVII^e siècle, ses descendants sont établis à Draguignan. Les Foresta sont l'une des vingt-deux familles venues d'Italie ou de Corse qui figurent parmi les 564 qui firent l'objet d'une recherche de noblesse sous Louis XIV.

C'est avec raison que l'abbé insiste sur les mariages des Foresta car s'ils occupent des places importantes dans la magistrature, l'Église ou Malte ce sont rarement les toutes premières: le jeu des alliances permet de compenser cette « faiblesse » par l'éclat et l'entrée dans les réseaux d'influence qu'il procure. Pour les trois premiers siècles provençaux de la famille les généalogies permettent de repérer 61 possibilités de mariage, en fait 33 car il faut écarter les entrées dans les ordres. Mais nous ne savons rien pour certains enfants mentionnés dans les tableaux, ainsi le cas de trois des dix enfants d'Antoine (mort en 1638), p. 50 et 52. Ces généalogies sont-elles d'ailleurs exhaustives ? On y compte une vingtaine de noms par siècle jusque en 1800 (avec trois branches) et une bonne quarantaine par siècle au delà. Disons: peut-être une quarantaine de possibilités. On rapprochera ce chiffre de la dizaine d'unions avec des familles des cours supérieures, surtout du parlement d'Aix car les relations matrimoniales avec les Messieurs des Comptes ou les Trésoriers de France sont infimes. En revanche les entrées dans les groupes d'influence semblent quasi-inexistantes (ainsi un mariage avec les Lenche de Marseille en 1586).

Un mariage sur quatre dans les familles parlementaires, ce n'est pas négligeable d'un point de vue statistique. Encore faudrait-il connaître les conditions précises de chaque union et pouvoir comparer avec d'autres familles. L'investissement dans l'Église et dans Malte paraît avoir été nettement plus attractif. Mais pour quel motif ? Là aussi, peu de très hautes charges. Il y a dans cette famille un mystère. Son histoire reste à écrire et il faut souhaiter que les archives maintenant accessibles permettront de comprendre pourquoi elle semble s'être contentée de tenir son rang.

M. FX. EMMANUELLI

*
* *

Michel HAYEZ, Christine MARTELLA (sous la direction de), *Archives de la Légation d'Avignon*. Avignon, Archives départementales, 2004, 285 p.

Le volume réalisé par Bernard Thomas est un travail très original puisqu'il s'agit autant d'une remise à plat d'anciens inventaires que d'un recensement des localisations des archives de l'ancienne Légation, le tout accompagné d'un index détaillé des matières traitées (sans renvoi aux pages) et d'un index alphabétique d'environ cinq cents noms.

Il commence par un précieux historique de la Légation, qui combine récit et analyses institutionnelles (27 p.), suivi par la présentation des archives. Une bibliographie de 29 p., classée par thèmes, clôt les pages consacrées à la présentation. Les documents font aussi l'objet d'un classement: Administration (213 cotes, avec intercalation de pièces conservées ailleurs qu'au palais des papes) et sources complémentaires trouvées aux Archives départementales du Vaucluse (séries B à J, microfilms), Archives communales d'Avignon et de quarante-cinq autres communes, archives hospitalières d'Avignon, bibliothèque Inguibertine de Carpentras, Musée du vieil Avignon, Archives nationales (13 séries), Archives des affaires étrangères, Bibliothèque nationale de France, Bibliothèque de l'Institut; Archives départementales des Alpes-Maritimes, de Haute-Garonne, de l'Hérault, d'Isère, de Savoie; Musée Arbaud; Archives vaticanes, Bibliothèque vaticane, Archives d'État italiennes. La liste est impressionnante. L'essentiel est à Avignon et Rome.

De nombreuses listes en annexe complètent la présentation historique. Sérieux, solide, c'est donc un très important répertoire et un outil essentiel pour les chercheurs.

M. FX. EMMANUELLI

*

* *

Michel FIGEAC, *L'automne des gentilshommes. Nobles d'Aquitaine, noblesse française au siècle des Lumières*. Paris, éd. Champion, 2002, 373 p.

Il s'agit du texte remanié d'un mémoire d'habilitation à diriger des recherches, qui se situe entre une thèse importante sur la noblesse bordelaise à la fin du XVIII^e siècle et le lancement d'un programme de recherches sur le gros thème de l'ancienne société. On y trouvera une synthèse des acquis et des débats intégrée à une réflexion sur l'ancienne noblesse.

Le livre s'articule en sept chapitres, centrés sur l'Aquitaine mais avec trois extensions à l'ensemble français. Après une mise au point sur l'historiographie de la question sont abordés les questions de définition et de composition du groupe (origines, implantations, hiérarchies internes, facteurs d'évolution), les questions économiques, les modes de vie, enfin l'idéologie à travers plusieurs prismes (Tradition et Lumières, jansénisme politique, combats des dernières décennies de l'Ancien régime).

Que retenir? Le second ordre, en recul numérique, est par bien des côtés un groupe comme les autres, ni figé, ni fermé aux évolutions ni toujours accroché à la tradition. Engagé de manières diverses dans la vie économique, il est de plus en plus porté à une remise en cause de l'ordre existant (tout au moins la noblesse « libérale » et la haute Robe).

Appliquée à la Provence (que l'auteur ignore quasiment sauf quelques références à la thèse de M. Cubbels) la grille de lecture proposée conviendrait sans doute pour une part, notamment pour tout ce qui concerne la tendance à l'urbanisation, à l'implantation géographique dans la province, à l'hétérogénéité de sa composition, aux origines du groupe, aux orientations intellectuelles des éléments dominant. Sur le plan économique, on serait loin de l'Aquitaine: on sait déjà la faible place ici de

l'agronomie, le manque d'intérêt pour le grand commerce maritime ou les spéculations bancaires. Quant aux nouvelles activités industrielles l'examen des projets plus ou moins sérieux du second XVIII^e siècle ne révèle une présence nobiliaire avérée que dans dix cas, pour des mines de charbon ou de plomb et pour une verrerie.

Sur la pensée politique de la noblesse de robe on sera moins affirmatif que l'auteur. Comme lui, on peut penser qu'il ne s'agit pas d'une vision conservatrice. S'agit-il pour autant de substituer le pouvoir des juges à celui du roi et d'inconsciemment souhaiter cette uniformisation qui triomphe depuis plus de deux siècles en France ? Il reste en effet à faire l'analyse exhaustive des textes issus des milieux parlementaires. Pour ne prendre qu'un exemple, que faut-il penser de cette proposition formulée par les parlementaires aixois dans les années 1760 de ne procéder à l'enregistrement des édits bursaux que après leur négociation entre le roi et l'Administration provençale ?

Cette présentation nuancée, dense, fouillée de la noblesse laisse transparaitre cependant quelques lacunes que le recours aux thèses sur les Intendants ou aux (rares) études sur les compétences des tribunaux aurait permis d'éviter. On pense, pour la Provence, à la question des rapports avec les communautés d'habitants ou bien à celle de la noblesse militaire: la récente thèse de Frédéric d'Agay ouvre des perspectives originales sur les motivations profondes des gentilshommes provençaux.

Ceci dit, il faut le dire, la synthèse proposée par M. Figeac devrait figurer dans toutes les bibliothèques spécialisées et dans celles des curieux d'histoire nobiliaire.

M. FX. EMMANUELLI

*
* *

Laurent COSTE, *Mille avocats du Grand siècle. Le barreau de Bordeaux de 1589 à 1715*. Lignan, SAHCC, 2003, 247 p. Du même: *Messieurs de Bordeaux. Pouvoirs et hommes de pouvoir à l'Hôtel de ville 1548-1789*. Bordeaux, FHSO-CAHMC, 2006, 326 p. Du même: *Le lys et le chaperon. Les oligarchies municipales en France, de la Renaissance à la Révolution*. Bordeaux, PUB, 2007, 409 p.

Ces trois livres reposent sur d'impressionnants dépouillements documentaires, un vrai travail d'historien, et peuvent être regardés comme autant de modèles à proposer aux chercheurs par leurs dimensions, leur méthode, leurs résultats.

Le premier s'attaque au monde quasi inconnu des avocats, pour lequel, en Provence, nous n'avons à proposer que l'étude du cas marseillais (U. Bellagamba, 2001), la thèse magistrale de J.-L. Mestre (centrée sur la doctrine du barreau aixois, 1976), quelques aperçus relatifs aux consultations du grand avocat Pascal (*L'Europe, l'Alsace et la France* - Mélanges G. Livet, 1986) ou à la participation des avocats aux emprunts royaux (*Pouvoir les finances en province sous l'Ancien Régime*, 2002). Il s'agit, à Bordeaux, d'un groupe aux effectifs en baisse et se refermant peu à peu sur lui-même en termes professionnels. Dans l'ensemble il appartient au monde des « classes moyennes », avec de fortes disparités intérieures qui conduisent à l'identification d'une aristocratie du barreau, avec aussi une forte empreinte catholique. Comme en Provence, leur poids dans la vie municipale est lourd. Bref, une démarche classique organisée autour du travail, de la culture, de la participation à la vie publique, du genre de vie.

On aurait apprécié certains compléments. N'était-il pas possible de cerner leurs positions doctrinales en matière de droit privé comme de droit public ? L'abondante documentation consultée ne paraît contenir ni factums ni consultations à Bordeaux. À Aix c'est cette activité idéologique qui mettait les avocats sur une espèce de pied d'égalité avec les magistrats des cours supérieures et leur donnait cette dimension politique que les règlements municipaux leur refusaient.

Messieurs de Bordeaux, c'est la version allégée de la thèse de Laurent Coste, qui se présente donc comme un spécialiste de la vie municipale. Si les institutions ne sont pas oubliées (première partie), c'est aux réalités de leur fonctionnement qu'est consacrée la majeure partie de l'ouvrage : les élections (avec le jeu des réseaux et des protecteurs extérieurs), l'oligarchie municipale.

Traditionnellement le doctorat est un « chef-d'œuvre ». Dans le cas présent il apparaîtrait presque comme le prélude au mémoire d'habilitation (amélioré) qu'est « Le lys et le chaperon ». Une nouvelle fois la masse documentaire impressionne. Mais elle est tout à fait différente de la précédente. Ici, c'est une masse considérable de travaux, publiés ou non, qui a été utilisée, mais les archives n'ont pas été oubliées. Il s'agira donc, cette fois, principalement de méthodologie, avec un effort de perfectionnement des techniques mises au point par Philippe Guignet pour les villes du Nord du royaume. Soixante-six cas de villes ont été choisis, dans vingt-deux provinces, avec la curieuse absence de Mèze, en Languedoc, pourtant présente dans une carte ou une courbe. Onze villes provençales entre Rhône et Var ont été auscultées (dont Salon, étrangement absente de la bibliographie, sauf erreur). Elles apparaissent dans quelques tableaux et graphiques synthétiques : familles nouvelles en Provence, familles et groupe dirigeant, « rangs » consulaires, nombre de familles au pouvoir dans six villes, familles du XVI^e siècle dans les villes de Provence, fermeture du consulat aixois, généalogie des Boches – Chiavari à Arles. Globalement ces villes apparaissent comme un ensemble où la tendance à l'oligarchisation et à la fermeture serait dominante, surtout avant le XVIII^e siècle.

L'auteur aboutit à deux conclusions soulignées avec raison par le recteur J.-P. Poussou dans la préface. Il y a dans l'ensemble urbain étudié développement du phénomène oligarchique, qu'un certain renouvellement des groupes dirigeants corrige partiellement, au moins dans les grandes villes. D'autre part le pouvoir royal a favorisé ce processus (et réduit les libertés municipales) par souci « de disposer de magistrats compétents », ce qui, à mon sens prête à discussion dans le cas provençal. D'ailleurs la formule est ambiguë : dans la foulée L. C n'écrit-il pas que le souverain cherchait surtout à avoir « des magistrats dont la fidélité et le dévouement sont avérés » ? (p. 317) Songeons qu'en Provence les prélèvements directs de la Couronne à l'échelon communal passaient directement par les trésoreries municipales et qu'au moins dans les agglomérations les plus importantes les rentrées étaient assurées par l'impôt indirect seul ou quasiment seul, bonne manière vis-à-vis des notables dont le Contrôle général des finances paraît avoir perçu tous les dangers dans les années 1760. Ce qui importait à Versailles c'était que les rentrées fussent assurées : la fidélité et l'obéissance passaient bien avant la compétence que cinq types de contrôle a priori ou a posteriori étaient censés garantir.

Encore un livre à faire figurer dans toutes les bibliothèques de recherche.

M. FX. EMMANUELLI

*

* *

Marylène SOMA BONFILLON, *Le Canal de Craponne. Un exemple de maîtrise de l'eau en Provence occidentale 1554 – 1954*. Aix, PUP, 2007, 322 p.

Avant les petites réalisations des XVIII^e et XIX^e siècles et les grands travaux du XX^e la Provence des Alpilles (au sens large) a été le siège d'importants travaux hydrauliques dans la seconde moitié du XVI^e siècle dont les considérables traces archivistiques devaient tenter un historien courageux, en l'occurrence une historienne. À l'origine de l'entreprise, un temps à sa tête, un ingénieur militaire mal connu, et qui le reste (première partie; troisième partie, troisième point), à la fois hydraulicien de talent qui fut appelé en d'autres lieux et entrepreneur «industriel», Adam de Craponne. Il attendait la fortune des moulins à eau auxquels était prioritairement destiné le canal. Par bien des côtés l'entreprise présente un visage traditionnel: il s'agit d'une opération essentiellement familiale dans son financement et aussi une aventure individuelle puisque l'ingénieur faisait l'avance des fonds.

La thèse s'attache aux côtés techniques de la construction. De très nombreuses pages fournies, précises, concrètes sont consacrées au creusement (première partie, points deux et trois), au fonctionnement et à l'entretien (troisième partie, second point), à l'utilisation (dès le XVII^e siècle la fonction irrigante supplante la fonction motrice: elle fait l'objet d'une analyse particulièrement fouillée). La navigation, le flottage du bois, le dessalage de l'étang de Lavalduc (seconde partie) ont été choses tout à fait secondaires, voire anecdotiques. Quant aux conflits nés de l'exploitation (troisième partie, second point) ils sont surtout évoqués.

La grande originalité du canal réside dans son cadre institutionnel. Au début le constructeur en a été le propriétaire. En 1571 ses droits sur l'eau ont été cédés à une Œuvre chargée de l'entretien contre perception d'une redevance sur les arrosants et les propriétaires des engins hydrauliques. Douze ans plus tard naît l'OGC qui prend en charge la première partie du canal (entre La Roque d'Anthéron sur la Durance et Salon) et la branche d'Arles. Trois siècles et demi plus tard, l'œuvre, toujours privée, réunit arrosants, propriétaires des moulins et collectivités concessionnaires. Entre temps la tutelle étatique s'est mise en place: contrôle des ingénieurs départementaux en 1865, création d'une commission pour la répartition des eaux de la Durance en 1907, convention avec l'EDF en 1963.

C'est donc un travail considérable et que l'on peut considérer comme définitif par certains côtés. Il présente cependant un certain nombre de déficiences. Passons sur les quelques faiblesses formelles (style, transcriptions, références). Tout d'abord la documentation. Le fonds de l'œuvre de Craponne paraît remarquablement riche: aucune présentation détaillée n'en est faite. Comment apprécier le traitement réalisé? L'exploitation de la série C des Archives départementales des Bouches du Rhône aurait mis sur la piste des conflits entre Parlement et Bureau des finances ou sur les inondations de 1755 qui ont provoqué pour 60 000 livres de dégâts.

Quelques tableaux synthétiques auraient été appréciés (ensemble des opérations financières de Craponne; relevé complet des bilan financiers que l'analyse de la troisième partie (point quatre) ne remplace pas). Aurait été également bienvenue une carte de la zone irriguée, travail énorme mais réalisable si l'on dispose de la source si remarquablement utilisée par R. Baehrel.

La thèse amène à se demander si l'entreprise n'a pas eu localement un impact important. L'œuvre de Craponne a certainement eu un effet sur les finances publiques et privées. Henri III a interdit la réévaluation fiscale des biens desservis par

la branche d'Arles (p. 217). Imagine-t-on le privilège que cela représentait dans une province où, dans les campagnes, l'impôt était uniquement ou quasiment foncier ? Il n'est pas possible que les prix et les revenus ne se soient pas ressentis d'une telle mesure. Qu'en a-t-il été ailleurs et plus tard ? La réponse se trouve chez les notaires et dans les cadastres (s'ils existent), ce qui constitue une recherche considérable, et l'auteur, qui n'avait pas que sa thèse sur les bras, dit quelque part avoir passé cinq années pour aboutir au texte, sans doute allégé, qui nous est proposé.

La section La Roque - Salon a pu coûter dans les 6 270 livres, sans comprendre dans cette somme l'édification des moulins. L'évaluation est donnée pour la fin du XVI^e siècle, sans autre précision, une période où la monnaie n'est pas d'une stabilité remarquable (p. 98). Tentons quelques comparaisons : en 1595 c'est l'équivalent de 16 000 journées de travail d'un technicien des moulins (à Aix) ; en 1576 c'est l'équivalent de 912 hl de blé (ou de 267 en 1592, à Aix, et de 418 à Arles), de 167 000 livres de pain bis, de 7387 qx de foin, de 482 qx d'huile, de 4180 millerolles de vin, de 475 livres de laine. En prenant pour base les chiffres de production du blé au XVIII^e siècle, très probablement inférieurs à ceux de l'époque, c'est l'équivalent, au mieux, de 1 % de la production arlésienne ou 13 % de la production salonnaise. En fait Craponne a dépensé beaucoup plus (p. 99). L'utilisation de la grande thèse de R. Baehrel (un doctorat ès-lettres et non une thèse de troisième cycle !!) pouvait être de quelque utilité.

Dans un système de délais imposés pour la réalisation d'une thèse, l'auteur ne pouvait sans doute faire plus. Mais il a su indiquer les pistes à prospecter par de futurs historiens économistes sans se tenir à l'approche purement technique dont il aurait pu se contenter. C'est la marque d'un esprit authentiquement historique.

M. FX. EMMANUELLI

*
* *

Dominique AMANN, *Dragons et Dracs dans l'imaginaire provençal*, Toulon, La Maurinière, 2006, 286 p, 13 ill.²

La Provence occupe une place éminente dans l'univers légendaire des dragons. Sur une centaine de récits mentionnant des dragons dans l'espace français recensés par l'auteur p. 38-41, près du quart proviennent des cinq départements de cette région. Cet ouvrage solidement documenté³ ne se contente pas d'exploiter un riche corpus de traditions savantes et mythiques, il fournit en annexe un beau dossier de textes, dans leur version originale latine ou provençale et en traduction française. La

2. Chez l'auteur, Le Paradou E, 166 avenue Georges-Leygues, 83100 Toulon.

3. Une regrettable lacune toutefois dans la bibliographie, les articles de Jacques LE GOFF, « Culture ecclésiastique et culture folklorique au Moyen Age : saint Marcel de Paris et le Dragon », repris dans *Pour un autre Moyen Age*, Paris, 1977, p. 236-279 et « Mélusine maternelle et défricheuse », *ibid.*, p. 307-331.

plus ancienne strate de récits mettant en scène le dragon est médiévale et se développe à partir de la fin du XII^e siècle. Elle comprend la légende de la Tarasque, connue par de nombreuses versions, renouvelées et enrichies au fil des siècles, et l'histoire des serpents Ler et Rin dont triompha saint Honorat, elle aussi relatée par diverses versions latines et provençales ainsi que l'épisode du dragon du lieu-dit Saint Hermentaire près d'Ampus que neutralise saint Honorat. C'est également au tournant du XII^e au XIII^e siècle que le dragon apparaît sous les pieds de saint Victor sur le sceau de la ville de Marseille. Ce monstre dont Hans von Waltheym à la fin du XV^e siècle voit la peau suspendue dans l'abbaye saint Victor reste sans légende. Les quelques lignes que lui consacre tardivement Ruffi n'ont pas trouvé d'amplificateur. Toujours à la fin du XII^e ou au début du XIII^e siècle Gervais de Tilbury, avant d'introduire la Tarasque, relate les méfaits du drac de Beaucaire et il narre aussi l'histoire de la Mélusine de Rousset. Une nouvelle vague d'affabulation se manifeste à l'époque moderne. Elle bourgeoonne à partir de la tradition antérieure. Au milieu du XVI^e siècle Jean de Nostredame transforme l'oppidum de Saint Hermentaire mentionné dans les vies latines et provençales de saint Honorat en un ermite qui dompte le dragon éponyme de Draguignan. Au siècle suivant la Tarasque s'installe aussi à la Sainte Baume et vient enrichir la légende de sainte Marie Madeleine. De nouveaux dragons apparaissent sans attache avec cette tradition médiévale. Au XVII^e Bouche enrôle saint Véran, patron de Cavaillon, dans la cohorte des tueurs de dragon. D. Amann ne précise pas de quand date la version de cette légende qui fait mourir le dragon d'inanition dans un village du Queyras rebaptisé du nom du vainqueur du monstre par les paysans que des bergers transhumants informent du début de l'histoire. Il estime à juste titre « probablement assez récente » la fable que Maynier rapporte à la gloire de la famille Arlatan qui doit la faveur de porter le nom de la ville d'Arles au fait qu'il la délivra d'un « monstre sortant de la mer par intervalles ». Le dragon que saint André aurait tué au lieu-dit « le rocher du dragon » sous l'hôpital d'Aix ne semble pas attesté avant la fin de l'Ancien régime. Toujours fécond, le schéma du serviteur de Dieu mettant en fuite le dragon se retrouve dans des récits plus récents dont l'auteur ne donne pas toujours la provenance, notamment pour Sisteron et la montagne de Lure. L'auteur achève sa présentation des dragons provençaux par les « dragons touristiques ». Les fêtes tarasconnaises qui, sans remonter au roi René, se célèbrent au moins depuis la fin de l'Ancien régime ne sont pas les seules festivités qui mettent en scène le dragon⁴. Beaucaire a sa fête du Drac rappelant le récit de Gervail de Tilbury. Montdragon dont le nom se rattache plutôt à une famille noble la célèbre aussi. Et à Allauch au milieu du XX^e siècle le syndicat d'initiative a donné corps à un croquemitaine local, la Garamaudo pour en faire une nouvelle tarasque. Ces « nouveaux dragons » et l'affabulation à laquelle ils donnent naissance ou qui leur fournit un arrière-plan pseudo-historique mériteraient une étude plus poussée. La seconde partie de l'ouvrage, plus brève, est consacrée au drac dont la première attestation est sans doute due à Gervais de Tilbury qui le décrit tapi au fond du Rhône près de Beaucaire. Cet être fantastique est beaucoup plus difficile à cerner. Ici point de tradition littéraire et savante, mais une prolifération de croyances populaires qui relatent les maléfices ou les bons tours d'un esprit malin souvent facétieux. Il a trouvé, comme l'écrit l'auteur, « un chantre inattendu en la

4. Il faut corriger p. 81 la fête de la Tarasque donnée en 1978 à Sault et non à Sceaux.

personne de George Sand». Frappée par les récits recueillis lors d'un séjour à Toulon, elle s'en inspire dans une « rêverie » en trois actes publiée dans la *Revue des deux mondes* en 1861 et qui fut même adaptée à la scène lyrique à la fin du XIX^e siècle, sans grand succès. Introduite par une bonne enquête lexicographique, la collecte ethnographique sur le drac semble un peu limitée.

Noël COULET